



**Fédération
Syndicale
Unitaire**

Lille, le 16 novembre 2016
Karine Boulonne
Secrétaire académique SNES-FSU,
Représentant la FSU au CTA

A
Monsieur le Recteur de l'académie de Lille
Cité Guy Debeyre
20 rue saint Jacques
59000 LILLE

Monsieur le Recteur,

La FSU souhaite déposer les questions diverses suivantes à l'occasion du CTA du 21 novembre 2016 :

- 1) Un GT sera prochainement organisé concernant Affelnet : la FSU demande à pouvoir y participer. L'affectation des élèves post 3ème et post seconde faisant partie des questions relatives au CTA.
- 2) L'académie de Lille ainsi que l'académie d'Amiens sont académies expérimentales pour tester une politique volontariste d'orientation des élèves de la voie professionnelle vers les sections de techniciens supérieurs (STS) et des élèves des séries technologiques vers les sections universitaires de technologie (DUT). Si la FSU partage l'objectif d'une nécessaire élévation du niveau de qualification des jeunes, elle défend la prise en charge spécifique des élèves, ce qui suppose des moyens à la hauteur de notre ambition commune.
Quels moyens le Rectorat de Lille va-t-il octroyer à l'élévation du niveau de qualification de ces élèves ?
Quels dispositifs entend-il mettre en place pour inciter et favoriser le passage des élèves de bac pro en STS et les élèves des voies technologiques en IUT ? Comment sera organisée l'orientation de ces élèves (choix des élèves retenus par section) ? Les enseignants accueillant ces étudiants auront-ils encore un droit de regard sur les dossiers des élèves ?
Quelles seront les modalités de recrutement et d'affectation en BTS à la rentrée 2017?
- 3) Pourquoi les CHSCT-A-D ne sont-ils pas systématiquement prévenus des tentatives de suicides des agents de l'éducation nationale (celles du 5 juillet et celle du GRETA par exemple) ? Quelles sont les règles de signalement envoyées aux chefs d'établissement dans ce type de situation ?
- 4) Avez-vous à nouveau recours à l'arrêté du 16-4-2015 - J.O. du 17-4-2015 pour imposer à une partie des personnels de l'académie, ceux exerçant en collège, une demi-journée en dehors des heures de cours ? Cette possibilité avait été évoquée en début d'année scolaire. La FSU vous exhorte à ne pas prendre d'initiative en ce sens, au moment où les collègues concernés sont submergés d'injonctions liées à la réforme du collège, à la mise en place du LSU, tout en étant contraints de préparer plusieurs programmes simultanément, ce qui est inédit.
- 5) En ce qui concerne les professeurs de langue du Calaisis, dans quel cadre le Commissariat de Police de Calais a-t-il pu s'adresser directement aux chefs d'établissement (qui ont été nombreux à relayer auprès des enseignants) pour une question ne relevant pas de l'Education Nationale (Appel à traducteurs dans le cadre du démantèlement) ? Le Rectorat a-t-il été informé et a-t-il donné son accord ?
- 6) Quand les établissements vont-ils recevoir les prévisionnels d'effectifs pour la rentrée 2017 ? Pour quelle date les remontées des remarques des établissements doivent-elles être faites ?
- 7) Quand serons-nous destinataires du protocole académique de simplification des tâches administratives pour la direction d'école ?

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au service public d'Éducation nationale.

Pour la FSU, Karine Boulonne